

Sommaire :

- p. 1 :** L'édito du Président.
p. 2 : Projet pour le téléthon 2013.
p.3 : A vos agendas.
p. 4,5 : Concert de l'HEF au Conseil Général .
p. 6 : Examens fédéraux.
p. 7 : Appel à candidature pour le congrès de la FMSL 2014.
p. 8 : Qu'est-ce qu'un PLAY-IN
p. 8 : PLAY-IN à TRAMAYES



Secrétariat : Fédération Musicale de Saône et Loire
 Maison des Associations.
 30 Rue St Georges. 71100 Chalon / Saône.
 Tél : 03.85.94.07.51.
 Mél : federation.musicale.71@wanadoo.fr
 SIRET : 313 244 535 00032.
 Site internet : <http://fmsl.openassos.fr>

Secrétaire : Laurence DROY.

Lundi : 8h50 – 12h30 // 14h00 – 17h

Mercredi : 8h50 – 12h30 // 14h00 – 18h

Vendredi : 8h50 – 12h.

Notez le bien :

Le prochain bulletin sera publié dans le courant du mois de Septembre 2013. Pour faire paraître un article, celui-ci doit nous parvenir avant le 5 Septembre, dernier délai.

Merci de votre compréhension.

Envoyer vos articles à : jeanpdurin@aol.com

Jean-Pierre DURIN

6 Allée des Lauriers 71250 CLUNY. Tél : 03.85.59.16.48.

Editorial.

Au lendemain de la fête de la musique que nous venons de fêter, la plupart de nos sociétés se mettent en repos pour la période estivale des « Grandes Vacances ».

Cette année a été je l'espère riche pour vous en événements musicaux de toute sorte.

Votre Fédération bénéficie d'un accompagnement du DLA71 (Dispositif Local D'accompagnement) pour nous repositionner avec plus de force et de rayonnement sur notre territoire. De son côté, la CMF a vu ses nouveaux statuts adoptés par le dernier congrès de Valençay qui, une fois approuvés par les ministères de tutelle, feront de chacune de nos sociétés un adhérent à part entière de la CMF avec droit de vote. Notre Confédération poursuit ainsi son évolution et se rapproche de jour en jour du terrain.

Dans son dernier bulletin, la CMF nous informe de la mise en place de son nouveau site sur le portail de CMF-Réseau. Elle souhaite que chacun d'entre nous utilise cet outil de communication très important et je suis ravi que bon nombre d'entre vous l'utilisent pour ses diffusions. Je vous invite à visiter ce site où avec votre code administrateur ou votre code personnel vous aurez accès à la partie privée du site concernant les informations propres à nos activités (assurances, formations,...)

Il reste que la partie administrative n'est pas encore complètement maîtrisée. **J'insiste pour que vous profitiez de ce temps estival pour mettre à jour les informations concernant votre structure : Les membres de votre CA à commencer par le Président avec si possible une adresse mail, le directeur, le secrétaire et le trésorier et ensuite les membres de votre structure.** De plus en plus nos communications vont passer par CMF-Réseau. Il est donc indispensable que le lien par ce portail soit opérationnel. Je renouvelle ma proposition de formation sur la prise en main de votre site sur le portail CMF-Réseau. Vous trouverez les dates des prochaines formations sur le site de votre Fédération

que les conditions de réalisation d'une formation dans votre structure.

De plus cette mise à jour de vos coordonnées facilitera nos échanges et réduira d'autant nos coûts de fonctionnement.

Lors de notre dernier Conseil d'Administration, nous avons pris la décision de vous transmettre le Logo de votre Fédération et nous vous demandons que sur toutes vos communications, celui-ci soit présent. Votre fédération doit être connue de la part de vos soutiens et de votre public. Mieux elle rayonnera, mieux elle pourra participer à défendre nos activités.

Pour des raisons pratiques, je vous redonne l'adresse d'envoi des courriers. Nous avons aujourd'hui beaucoup de problèmes avec la distribution de notre courrier par les services de la vie associative. Pour que vos courriers nous parviennent par la poste dans notre boîte à lettre il faut les adresser à : **Fédération Musicale de Saône et Loire**
30 rue Saint-Georges
F-71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Il nous faut maintenant préparer la rentrée et les échéances de la prochaine saison. Nous aurons comme chaque année un moment privilégié d'échange à l'occasion des réunions de secteur. C'est pour moi le meilleur moment pour vous rencontrer, pour connaître vos attentes et pour vous faire part de nos orientations et des services que nous pouvons vous apporter. Notez et réservez des maintenant les dates de ces réunions. Je compte sur vous pour une présence assidue. Vous êtes encore trop nombreux à ne pas participer à ces rencontres. Comment voulez vous que nous puissions vous écouter si vous ne participez pas ?

Merci de votre attention.

Bonnes vacances en musique. **Gérard HOCHART**



Confédération
musicale de
France



Un projet ambitieux pour le Téléthon 2013.

Chalon-sur-Saône, le 30 avril 2013

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le Comité de Coordination départemental du téléthon et la Fédération Musicale de Saône-et-Loire envisagent d'organiser en commun une opération baptisée A FOND LE CHŒUR à l'occasion du téléthon 2013. Cette opération aurait lieu aux premières heures de l'ouverture du téléthon, le vendredi 6 décembre aux alentours de 20 ou 21 heures, de façon à ne pas perturber le programme des chorales et orchestres de la Fédération engagées par ailleurs dans d'autres opérations du téléthon le samedi 7 décembre. L'objectif est de rassembler, en cinq ou six points du département, voire huit ou dix points, plusieurs milliers de chanteurs (hommes, femmes, enfants), choristes chantant dans des chorales et chanteurs « isolés », en vue de monter en une heure ou deux et d'exécuter au même moment un chant à quatre voix, avec des paroles dédiées aux enfants du téléthon.

Le chant retenu est un chant traditionnel alsacien arrangé à quatre voix par M. César Geoffray pour le collectif *A Chœur Joie*, chacune des voix étant « chantante » et assez facile à mémoriser. Les paroles ont été écrites dans l'esprit du téléthon : donner espoir à des enfants qui sont entrés dans la vie avec des handicaps, génétiques ou autres.

Pour concrétiser une idée aussi inconcrétisable, le Comité de Coordination départemental du téléthon et la Fédération Musicale de Saône-et-Loire ont besoin du soutien d'un maximum de chorales et d'orchestres du département. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous vous soumettons cette idée et vous demandons si vous accepteriez d'en être partie prenante et partie agissante.

Votre concours pourrait se faire de la façon suivante :

- 1- Dans les semaines à venir, et en tout cas avant la mi-juin, nous vous communiquerons un exemplaire de la partition du chant à apprendre ;
- 2- Dans les semaines précédant le téléthon, vos choristes et musiciens apprendraient ce chant (chacun dans sa voix)
- 3- Au jour de l'exécution, vos choristes et musiciens se répartiraient dans chacun des pupitres pour encadrer les chanteurs « isolés » qui viendraient participer à ce défi.

Si, au cours des semaines à venir, cette idée avance, si nous recevons de votre part suffisamment d'engagements, des démarches seront entreprises, dès le mois de juin :

- Auprès des collectivités locales pour obtenir leur « adhésion » et le prêt de grandes salles pour chacun des rendez-vous
- Auprès des médias saône-et-loirien et bourguignons pour obtenir leur concours actif.

Pouvez-vous nous dire, avant fin mai 2013, si votre chorale ou votre orchestre est prêt à nous accompagner dans cette « aventure » ?

Merci de nous avoir lu et sincères salutations

Jean-Claude MEJAT
Coordonnateur du Téléthon
pour la S-et-L

Gérard HOCHART
Président de la Fédération
Musicale de S-et-L

Michel LIMOGES
Président de la Commission
Communication de la FMSL

A vos agendas.

Réunions de secteurs :

Secteur chalonnais : samedi 26 octobre 2013, 14h30, à Verdun sur le Doubs, par « la Note Bleue »

Secteur charolais : samedi 19 octobre 2013, 9h30, à Digoïn, par « l'Harmonie »

Secteur CUCM : samedi 12 octobre 2013, 9h, à Torcy, par « l'Association Musicale »

Secteur Louhannais : samedi 05 octobre 2013, 9h30, à Saint Germain du Plain, par la Fanfare « L'Espérance », à la Maison pour tous.

Secteur Mâconnais : samedi 2 novembre 2013, 14h30, à Crèches.

Formation OpenAssos- CMF réseau :

Salle C, Maison des Associations, site Saint Georges, 30 rue Saint-Georges à partir de 14h30 à 17h.
Sous condition d'inscription préalable au secrétariat FMSL.

- Mercredi 11 septembre 2013
- Mercredi 09 octobre 2013
- Mercredi 13 novembre 2013
- Mercredi 11 décembre 2013

Rencontre avec le Président, sur rendez-vous, au secrétariat à partir de 14 h 30.

- Vendredi 27 septembre 2013
- Vendredi 29 novembre 2013
- Vendredi 20 décembre 2013

Secrétariat.

Fermeture du secrétariat pour vacances : du samedi 24 août au dimanche 8 septembre inclus.

Toutes les dates sont à retrouver sur le site de la FMSL : fmsl.openassos.fr

Pour tout courrier à envoyer, n'oubliez pas de bien indiquer l'intitulé :

Fédération Musicale de Saône et Loire ou à défaut F.M.S.L
30 rue Saint Georges, 71100 Chalon sur Saône

Car trop de courriers ne nous parviennent pas, ou avec beaucoup de retard, faute de précision du destinataire ou d'adresse erronée.

Pour la seconde année, une prestation très appréciée au Conseil Général.

Le compte
rendu du JSL



Et quelques clichés.





Examens Fédéraux

Examen des 31 mai et 2 juin :

Formation Musicale :

Fin C2 : 48 candidats

FM C3A : 4 candidats

FM FinC3 : 2 candidats.

En instrument : 31 candidats de FinC2 à FinC3.

Flûte : 1 Fin C2 - Clarinettes : 6 fin C2 et 1 fin C3 - Saxophones : 4 fin C2, 1 C3B, 1 fin C3 – Guitares : 2 fin C2

Violoncelle : 1 fin C2 - Batterie : 1 fin C2 - Percussion : 1 C3A - Accordéons : 2 fin C2, 1 C3A,

Trompettes : 6 fin C2, 1 C3B - Cuivres : 2 fin C2

Au total, 21 écoles du département étaient représentées.

Examen du 9 juin :

Formation Musicale Fin C1 : 5 écoles de musique pour un total de 26 candidats.



**Bonnes vacances
musicales à tous.**

Appel à candidature pour le congrès 2014 de la FMSL

Le Conseil d'Administration de la FMSL est à la recherche d'une société pour l'organisation de son congrès 2014. Les dates envisageables sont les suivantes : 30 mars ou 6 avril (cf élections municipales à cette période). Ci dessous, à titre d'exemple, la convention de co-réalisation pour le congrès 2012. Cette organisation n'a rien d'insurmontable et c'est l'occasion de faire connaître votre société et de participer à la vie de la fédération. Merci de transmettre votre candidature au secrétariat de la fédération ou directement au Président G. Hochart.

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DU CONGRES ANNUEL DE LA FMSL

DEFINITION

Le Congrès Annuel représente l'Assemblée Générale de la F.M.S.L. Cette manifestation comporte le matin la partie des délibérations statutaires et l'après-midi un concert.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

La Société musicale organisatrice du congrès prévoit :

- la réservation d'une salle de réunion pour l'assemblée générale,
- un accueil à l'arrivée des congressistes,
- une aide pour la distribution des documents administratifs,
- un verre de l'amitié à l'issue de l'Assemblée générale, souvent offert par la Municipalité,
- la réservation d'une salle pour les repas,
- la réservation d'une salle pour le concert.

ASSEMBLEE GENERALE

Les besoins pour la réservation de la salle sont les suivants :

- Capacité de l'ordre de 150 à 200 places ;
- Eventuellement, possibilité de réunir 3 ou 4 tables rondes (ou ateliers) pour aborder des thèmes spécifiques. Ces tables rondes (ou ateliers) ne sont pas nécessairement dans des salles séparées, mais doivent se tenir indépendamment les unes des autres ; à définir dans le contrat de coréalisation.
- Mise à disposition d'une estrade avec des tables pour les membres du bureau, d'une sonorisation et dans la mesure du possible d'un vidéoprojecteur et d'un écran.

L'ordre du jour est fixé par la FMSL.

REPAS

Le repas du congrès est un repas de bonne qualité dont la durée reste quand même limitée afin que le concert de l'après-midi puisse débuter vers 15 heures.

Les frais sont à la charge des congressistes. La FMSL prend en charge les repas des membres de son Conseil d'Administration, des vérificateurs aux comptes ainsi que des invités officiels.

CONCERT

Le concert doit se terminer vers 17h30 afin que les congressistes puissent retourner chez eux dans de bonnes conditions.

La FMSL souhaite que ses orchestres participent au concert. La société organisatrice est libre de se produire également. Néanmoins, la présentation d'une autre société ne peut être envisagée que si l'horaire le permet.

Les conditions d'accueil d'un orchestre ou des orchestres de la FMSL doivent être définies d'un commun accord entre la société organisatrice et la FMSL. Ces orchestres répètent le matin et ont besoin de la mise à disposition d'une salle de répétitions différente de celle du congrès. La mise à disposition du matériel de percussions sera examinée également préalablement.

PARTICIPATION FINANCIERE

La participation de la FMSL aux frais d'organisation est fixée suivant le barème annuel défini par le Conseil d'administration et approuvé en Assemblée générale (actuellement 1000 euros), plus la prise en charge des repas mentionnés plus haut. Les modalités de versement de l'aide sont définies par le contrat de coréalisation pour éviter tout "versement de subvention".

Qu'est-ce qu'un PLAY-IN

Un « play-in » est une rencontre de musiciens venus de divers horizons (harmonie, brass-band, fanfare ou individuel) qui ne se connaissent pas, qui n'ont jamais joué ensemble et qui, sur une journée, vont répéter une dizaine de pièces afin de donner un concert le soir même.

Le but n'est pas de produire un concert d'une qualité exceptionnelle, mais de faire participer des musiciens de tout niveau et de toutes origines qui, sans ce type de manifestations n'auraient aucune chance de jouer ensemble.

Origine :

Ce concept original nous vient des Pays-Bas par l'intermédiaire d'un couple de musiciens qui passe la moitié de l'année en France et qui font partie de notre société. Ils organisent ce type de manifestations dans leur pays depuis plus de trente ans et les dernières éditions ont rassemblé plus de 300 musiciens :

Attractivité

Les répétitions et le concert ont lieu en plein air et le public assiste à l'ensemble en toute gratuité.

Intérêt

Faire se rencontrer des musiciens de toutes origines

musicales, de formations différentes, de régions différentes, etc. pour les associer à un but commun : **Donner un concert public d'une dizaine d'œuvres avec seulement 6 heures de répétition.**

C'est un challenge pour les musiciens et pour le chef qui les dirige.

A la fin de chaque « Play-in » la date du prochain est fixée et les coordonnées de tous les participants sont consignées.

Déroulement d'une journée de « Play-in »

Les participants s'inscrivent à l'avance en précisant le type d'instrument qu'ils pratiquent. Cela permet aux organisateurs de préparer les partitions pour chaque musicien.

Le jour même, à leur arrivée, les partitions sont remises aux participants. Une première séance de répétition est organisée. Elle a pour but de déterminer rapidement les morceaux qui vont pouvoir être joués le soir au concert. Si un morceau « accroche » au bout de 5 mn, le chef d'orchestre le met de côté.

Le midi, repas en commun.

L'après midi, deuxième séance de répétition plus poussée sur les morceaux qui ont été sélectionnés le matin. En fin de répétition, une petite pause.

En fin d'après midi, le concert est donné.

« Les enfants de la mère Boitier » PLAY-IN TRAMAYES - 7 et 8 SEPTEMBRE 2013

Pour la septième année nous organisons une rencontre musicale d'ampleur internationale

Pour cette occasion nous faisons venir de Hollande 3 groupes de musique

- **Cluny** le samedi **7/09 à 11h**, dans les rue piétonnes et sur le marché, un **DUWEILBAND** (musique de rue).
- **Tramayes** le samedi **7/09 à 20h30** à l'église, un **BRASSBAND** (APOLLO), pour la première fois en France, 35 musiciens.
- **Tramayes** le dimanche **8/09** PLAY-IN sur la place du champ de foire avec la participation du « **DRUMBAND** » hollandais formant un orchestre d'environ 120 musiciens, **Répétition de 9h30 à 12h00** et de **14h00 à 16h30**, **Concert à partir de 17h30**.

L'organisation est assurée par la Batterie Fanfare « Les enfants de la mère boitier » (accueil, café, repas, buvette, etc.). En cas de mauvais temps la manifestation se fera dans une salle.

Renseignements auprès de Monsieur CHANDAVOINE – Tél : 04 74 04 67 33 – playin@orange.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le **31 août** à :

Didier Chandavoine – Les Montgerauds – 69840 CENVES

Mail : playin@orange.fr

Repas 11€ OUI ☐ NON ☐ règlement le jour sur place

NOM :

ADRESSE :

INSTRUMENT : Nom de ma Société Musicale :